

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

AVIS DE CONVOCATION

A : M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
Mme Nathalie Bellavance	M. Frédéric Asselin
M. Daniel L'Espérance	M. Clermont Lévesque
Mme Marie-Claude Lamarche	M. Jean-Luc Labrecque
M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
M. Denis Poitras	M. Michel Lefebvre
M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra **le lundi 30 mai 2011 à 19h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne.**

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance (261-05-2011) ;
2. Adoption de l'ordre du jour (262-05-2011) ;
3. Adoption du nouvel organigramme de la Direction de l'administration et finances et la création du poste « chef de service - approvisionnement » (263-05-2011);
4. Nomination de madame Francine Blain – conseil d'administration de la Société de Développement Industriel de La Plaine (264-05-2011);
5. Avis de motion – règlement (# 3500-2) modifiant le règlement sur la population animale afin de permettre la présence des chiens dans le parc écologique de la Coulée et dans les espaces verts (remis);
6. Avis de motion - règlement (# 365-3) modifiant le règlement 365 – paiement d'une quote-part supplémentaire relative aux travaux de surdimensionnement de la phase 3 du prolongement de la rue Rodrigue et de décréter des travaux de revêtement extérieur de la station de pompage de la rue Rodrigue (265-05-2011) ;
7. Adoption du règlement numéro 489 décrétant des travaux d'installation d'un émissaire de la station d'épuration des eaux usées du boulevard de la Pinière, des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e Avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes) (266-05-2011);
8. Adoption du règlement numéro 444 - quote-part et exécution de travaux sur une partie de la montée Gagnon, entre le numéro civique 2711 et la rue Marie-Josée (267-05-2011);

9. Adoption de soumission – services professionnels en matière de gestion d'un régime d'assurance collective (268-05-2011);
10. Plans d'implantation et d'intégration architecturale (269-05-2011) ;
11. Refus – demande de modification au zonage pour les lots 4 680 404 et 4 680 405 situés sur le chemin Comtois, afin d'y permettre les usages « habitation de classe D multifamiliale 4 à 6 logements isolés » et « E, 7 à 12 logements intégrés » (270-05-2011);
12. Mandats – avocats et arpenteurs-géomètres – expropriation des lots 3 797 883, 3 797 884 et 2 888 584 du cadastre du Québec (271-05-2011);
13. Mandats – avocats et arpenteurs-géomètres – expropriation des lots 3 535 802, 3 022 254, 3 022 278, 3 110 958, 2 888 506 et une partie du lot 3 535 804 du cadastre du Québec (272-05-2011);
14. Mandats – avocats et arpenteurs-géomètres – expropriation du lot 4 474 486 du cadastre du Québec (273-05-2011);
15. Période de questions;
16. Levée de l'assemblée (274-05-2011).

Donné à Terrebonne, ce 27^e jour du mois de mai 2011.

Judith Viens, avocate
Assistant-greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
30 MAI 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 30 mai 2011 à 19 h, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Daniel L'Espérance	Clermont Lévesque
Marie-Claude Lamarche	Jean-Luc Labrecque
Réal Leclerc	Sylvain Tousignant
Denis Poitras	Michel Lefebvre
Paul Asselin	Jean-Guy Sénécal
Marie-Josée Beaupré	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Denis Levesque, directeur général, Monsieur Luc Papillon, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Étaient absents Messieurs les conseillers Michel Morin, Marc Campagna et Stéphane Berthe.

RÉSOLUTION NO : 261-05-2011
PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR : Michel Lefebvre

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 262-05-2011
PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du Conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-05-2011
PROPOSÉ PAR : Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

Suivant la recommandation CE-2011-492-REC du Comité exécutif en date du 18 mai 2011, le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte et autorise la création du service approvisionnement ainsi que la création du poste de chef de service dont la description de ce poste est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 264-05-2011

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Denis Poitras

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme Madame Francine Blain pour représenter la Ville de Terrebonne au conseil d'administration de la Société de Développement Industriel de La Plaine inc. (SODIL) en remplacement de monsieur Raymond Champagne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-05-2011

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 365-3) modifiant le règlement numéro 365, tel que modifié par le règlement numéro 365-1, afin de payer une quote-part supplémentaire relative aux travaux de surdimensionnement de la phase 3 du prolongement de la rue Rodrigue, et de décréter des travaux de revêtement extérieur de la station de pompage de la rue Rodrigue et abrogeant le règlement numéro 365-2.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du Conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 266-05-2011

PROPOSÉ PAR : Denis Poitras

APPUYÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

QUE le règlement décrétant des travaux d'installation d'un émissaire de la station d'épuration des eaux usées du boulevard de la Pinière, des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes) et prévoyant un emprunt au montant de 6 025 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 489.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-05-2011

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Daniel L'Espérance

QUE le règlement ayant pour objet d'acquitter une quote-part relative à des travaux prévus à une entente pour la réfection du pavage existant sur une partie de la montée Gagnon, ainsi que l'exécution par la Ville de Terrebonne de travaux de planage et de pavage sur une partie de la montée Gagnon, entre le numéro civique 2711 et la rue Marie-Josée, et prévoyant un emprunt de 490 500\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 444.

Les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-05-2011

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour les services professionnels en matière de gestion d'un régime d'assurance collective (SOU-2011-41) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 avril 2011 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 mai 2011, à savoir :

Optimum Actuares et Conseillers inc.	129 037,14\$
Morneau Shepell ltée <i>non conforme</i>	133 573,00\$
Sansregret, Taillefer et Associés inc.	

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué un pointage de 10,123 à la firme Optimum Actuares et Conseillers inc. et un pointage de 10,330 à la firme Morneau Shepell ltée et que la firme Sansregret, Taillefer et Associés ne s'est pas qualifiée, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Optimum Actuares et Conseillers inc. ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 194 985,00\$ (t.t.c.) en date du 22 mars 2011 ;

ATTENDU la recommandation CE-2011-517-REC du Comité exécutif du 25 mai 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Denis Poitras
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme OPTIMUM ACTUAIRES ET CONSEILLERS INC. pour les services professionnels en matière de gestion d'un régime d'assurance collective, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans pour un montant total de 129 037,14\$ (t.t.c.).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2011-0123 émis par le trésorier soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE monsieur Jacques Plante, directeur des Ressources Humaines, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-05-2011

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2011;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Michel Lefebvre
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2011 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 et 2 suivants :

- 1. D11-0516 Projet de construction d'une habitation avec logement de type « uniplex » (retour de dossier)
2360, rue du Moulin / lot 2 123 716
Dominic Boudrias**

QUE le Conseil municipal accepte le plan produit par Jean Trépanier, technologue, en date du 28 mars 2011, pour la construction d'une résidence avec logement de type « uniplex », tel que démontré à l'annexe « A ».

- 2. D10-0124 Projet de construction d'une habitation de type multiplex (9 logements)
Rue Saint-François-Xavier / lot 2 438 340
Daniel Nadeau**

QUE le Conseil municipal accepte, pour la construction d'un immeuble résidentiel regroupant neuf (9) unités de logement :

- ✓ Le feuillet de plans d'implantation et d'architecture produit par Forme Studio / Morand Émond, Architectes, tel qu'illustré en date du 7 mars 2011 et déposé en tant qu'annexe « A »;

- ✓ Le feuillet de plans de paysagement produit par ES Paysages, tel qu'illustré en date du 28 septembre 2010 et déposé en tant qu'annexe « B », et ce, conditionnellement à ce que le détail des matériaux et du paysagement soit déposé en regard des précisions sollicitées au présent dossier.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 270-05-2011

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : Sylvain Tousignant

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suite à la recommandation CE-2011-376-REC du Comité exécutif, refuse la demande de modification au zonage formulée par « Gestion Immobilière Riopelle » à l'effet de modifier le zonage applicable aux lots 4 680 404 et 4 680 405, afin d'y permettre les usages « habitation de classe D multifamiliale 4 à 6 logements isolés » et « E, 7 à 12 logements intégrés », considérant que la trame environnante, essentiellement composée d'unifamiliales, ne justifie pas cette insertion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 271-05-2011

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2011-513-REC du Comité exécutif du 25 mai 2011, que le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la promesse de cession pour fins de parc des lots 401 et 402 de la paroisse de Lachenaie (aujourd'hui connus comme étant les lots 3 797 883, 3 797 884 et 2 888 584 du cadastre du Québec) par Bo-Vi Investissements inc. et assumée par Les Investissements Vercan inc.

QUE la firme Poupart & LeChasseur, avocats, soit et est mandatée pour la préparation de tout document nécessaire à l'expropriation des lots 3 797 883, 3 797 884 et 2 888 584 du cadastre du Québec à des fins de parc et espaces verts conformément à la promesse de cession, à l'encontre de Les Investissements Vercan inc. ou tout autre propriétaire subséquent et à l'expropriation des lots 3 797 885 et 3 797 888 du cadastre du Québec à des fins de rue et passages conformément à la promesse de cession, à l'encontre de Les Investissements Vercan inc. ou tout autre propriétaire subséquent.

QUE le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., soit et est mandaté pour la préparation des descriptions techniques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-05-2011

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2011-512-REC du Comité exécutif du 25 mai 2011, que la firme Poupart & LeChasseur, avocats, soit et est mandatée pour la préparation de tout document nécessaire à l'expropriation du lot 3 535 802 et une partie du lot 3 535 804 du cadastre du Québec à des fins de parc et espaces verts, à l'encontre de Placements Par inc. ou tout autre propriétaire subséquent, à l'expropriation des lots 3 022 254, 3 022 278 et 2 888 506 du cadastre du Québec à des fins de rues et passage, à l'encontre de Corporation de Placement Wellington inc. et Société Immobilière Pine Court inc. ou tout autre propriétaire subséquent et à l'expropriation du lot 3 110 958 du cadastre du Québec à des fins de parc et espaces verts, à l'encontre de Corporation de Placement Wellington inc. et Société Immobilière Pine Court inc. ou tout autre propriétaire subséquent.

QUE le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., soit et est mandaté pour la préparation des plans et descriptions techniques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 273-05-2011

ATTENDU QUE le 14 juillet 2010, la Ville de Terrebonne acceptait la cession, sans considération, des Immeubles Centre Lachenaie inc. du lot 4 474 486 du cadastre du Québec, aux termes de la résolution adoptée par le Comité exécutif sous le numéro de résolution CE-2010-785-DEC;

ATTENDU QU'Immeubles Centre Lachenaie inc. avait signé, le 31 août 2010, une servitude en faveur de Sobey's incluant une interdiction d'aliéner ledit lot et publié au bureau de la publicité de la circonscription foncière de L'Assomption sous le numéro 17 514 790;

ATTENDU QU'il y a lieu, afin de ne pas nuire à l'avancement des travaux d'aménagement du Ruisseau de feu, de donner suite à la cession du lot 4 474 486 du cadastre du Québec dans les meilleurs délais, et ce, par voie d'expropriation;

ATTENDU la recommandation CE-2011-511-REC du Comité exécutif du 25 mai 2011;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Terrebonne mandate la firme Poupart & LeChasseur, avocats, pour la préparation de tout document nécessaire à l'expropriation du lot 4 474 486 du cadastre du Québec, sans aucune considération conformément à la promesse à l'encontre d'Immeubles Centre Lachenaie inc.

QUE le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., soit et est mandaté pour la préparation des descriptions techniques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-05-2011

PROPOSÉ PAR : Jean-Luc Labrecque

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
